

L'ECOLE DU SPECTATEUR

INFOS PRATIQUES

SAISON 2020-2021 PROPOSEE PAR LE CENTRE CULTUREL DE CINEY

Pour la saison 2020-2021, nous vous présentons nos diverses propositions d'activités scolaires sous forme de fiches individuelles. Celles-ci sont disponibles sur simple demande en format papier ou électronique et seront envoyées aux établissements à la rentrée. Vous recevrez également un **formulaire de réservation** pour les spectacles à nous remettre au plus tard pour **le lundi 28 septembre 2020 !**

Merci de compléter le formulaire dans son entièreté (coordonnées complètes de l'établissement) ! Celui-ci sera notre outil de référence pour tous les documents de confirmation et de facturation pour la saison 2020-2021.

Il est donc important d'y mentionner:

- Le nom, l'adresse exacte, le numéro de téléphone et l'adresse mail de l'établissement.
 - Le nom de la personne de contact pour le théâtre scolaire au sein de l'établissement.
 - Le numéro de téléphone (**gsm**) de la personne qui accompagnera les élèves au spectacle afin de la joindre facilement en cas de contretemps !
- Éventuellement, les coordonnées de facturation si différentes.

Pour chaque spectacle choisi, nous vous demandons d'indiquer un premier et un second choix pour la séance envisagée (date et/ou heure). Ceci, afin de faciliter la répartition des groupes. Merci d'indiquer la classe et le nom de l'instituteur/trice ainsi que le nombre d'élèves prévus.

Cette saison, nous avons essayé de placer un maximum de spectacles à partir de janvier 2021, cela pour permettre à chacun de pouvoir s'organiser et répondre aux conditions imposées dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Cependant, il est important pour la bonne organisation de tous les acteurs concernés (Ecoles, Centre Culturel et Compagnies) de faire votre demande de réservation avant le mois d'octobre..

Les demandes de réservations seront traitées en priorité en fonction de leur date de réception par le Centre Culturel !

Vous recevrez, début octobre, une **feuille de confirmation** reprenant tous les spectacles choisis par établissement. **Ce document servira de référence pour les dates et heures des représentations.**

En cas d'annulation de l'inscription (partielle ou non, même en cas de grève), 50% du montant des entrées réservées sera facturé et perçu. En cas de non-participation à la séance réservée, sans avertissement préalable, le montant total des places réservées sera facturé et perçu.

Le paiement peut se faire en espèces le jour de la représentation ou sur facture pour un paiement par virement bancaire. **Afin d'éviter tout malentendu, en cas de facturation, il est important d'indiquer au responsable du Centre Culturel, au moment de votre venue, le nombre d'élèves effectivement présents à la représentation.**

